



## Salubrité publique en période d'épidémie : une urgence humaine et sanitaire !

- Plus de 3500 personnes sont aujourd'hui à la rue, en demande d'asile ou non, en région Île-de-France, sans accès à l'hébergement ni à un accompagnement médico-social.
- 500 personnes, sur la commune d'Aubervilliers, sont dans un campement de tentes dans un état d'insalubrité contraire à la simple dignité humaine, sans accès à l'eau et sans prise en charge des déchets. Des dizaines d'autres camps existent en Île-de-France sans aucune aide publique et des dizaines de familles avec enfants n'ont pas de solutions et dorment aux portes de Paris.
- Nous rappelons que les personnes sans-abri sont d'autant plus fragiles qu'elles font face à une absence de prise en charge médicale, renforcée par les mesures récentes gouvernementales concernant l'aide médicale d'État et le délai de carence pour les demandeurs d'asile.

Depuis plusieurs années, associations et collectifs alertent les institutions sur **la situation des personnes à la rue à Paris et dans sa proche périphérie qui ne fait que s'aggraver. Rien n'a bougé depuis, pire la situation n'a cessé de se dégrader.**

**Aujourd'hui**, cette population doit faire face non seulement à une présence policière accrue, des dispersions, des contrôles, des évacuations, une absence de prise en charge juridique et sociale, mais aussi désormais à l'épidémie de Covid-19. Des personnes, étrangères ou françaises, sans domicile, sont ainsi contraintes de rester dehors, dans des campements insalubres, malgré les mesures de confinement décidées !

Aujourd'hui, nous constatons qu'aucune mesure n'a été prise depuis une semaine pour mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables.

**Face à la crise sanitaire, les institutions ont la responsabilité de protéger toutes ces personnes. C'est pourquoi, associations et collectifs, nous demandons :**

- La réquisition des centres culturels, des bâtiments scolaires vides et de tout autre lieu permettant un hébergement et la mise en place des mesures de précaution, afin de mettre à l'abri toutes les personnes qui dorment dehors en Île-de-France et de permettre la mise en place des mesures sanitaires et d'hygiène nécessaires pour faire face au virus
- La mise en place de distributions alimentaires organisées par les pouvoirs publics pour pallier le fait que les associations ne peuvent plus poursuivre leur action dans ce domaine.
- L'installation ou la réouverture de points d'eau les plus nombreux et les plus accessibles possibles, et la mise à disposition de savon et de gel hydro-alcoolique, de manière à ce que les personnes à la rue puissent appliquer les recommandations faites par les autorités de santé publique.
- L'accès pour tout demandeur d'asile aux conditions matérielles d'accueil par l'OFII afin de permettre à toutes et tous de disposer d'un minimum de ressources financières pour pouvoir faire face aux mesures de confinement demandé.
- L'interdiction des expulsions visant les personnes hébergées dans les structures d'urgence

Paris, le 17 mars 2020

Associations signataires : Acat ; Actions traitements ; ADSF ; Amnesty International France - Région Paris ; Antanak ; Cèdre ; Comède ; Dom'Asile ; Emmaüs France ; Gisti ; La Gamelle de Jaurès ; L'Assiette migrante ; La Cimade Ile-de-France ; LDH ; Mrap Paris ; Paris d'exil ; P'tits dej's solidaires ; Première urgence internationale ; RESF ; Secours Catholique – Délégation de Paris ; Serve the city ; Solidarité migrants Wilson ; Utopia 56 ; Watizat